

Règles d'or des cours interentreprises

1. Je suis ponctuelle ou ponctuel.
2. En cas d'absence, j'annonce mon absence dans le lieu concerné (service de l'apprentissage ou l'Ifage) et je m'assure de rattraper le contenu du cours auprès de mes camarades.
3. Je me mets dans les meilleures conditions pour marquer ma présence et participer au cours (tenue vestimentaire adéquate, veste et sac disposés comme il se doit, etc...)
4. J'adopte une attitude et un comportement professionnels.
5. Je respecte mes camarades et les intervenants.
6. Je suis solidaire et participe au travail de groupe.
7. Je viens avec mon matériel de cours demandé (PC chargé, chargeur de PC, support, de quoi écrire, etc.)
8. Je range mon téléphone et les autres appareils électroniques dans mon sac.
9. J'utilise le PC uniquement à titre professionnel et pour les CI, aucune autre utilisation ne sera tolérée.
10. À la fin du cours, j'éteins le PC et laisse la place de travail rangée et nettoyée.

Sans respect des règles d'or ci-dessus, je peux être renvoyée ou renvoyé sur ma place de travail.

Sur la base du règlement des cours interentreprises branche OV-AP